

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mars 2017

OBJET

**13 – EXTENSION DE L'ECOLE ALEXANDRE-VINCENT –
APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DETAILLE (APD)**

N° 2017-03-13

NOMENCLATURE : 8.4.3

L'an deux mille dix-sept, le treize mars à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le trois mars 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 23

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Yvon LERAT, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Catherine RENAudeau, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD

Pouvoirs : 6

Marie-Madeleine REGNIER donne pouvoir à Alain ROYER

Mickaël MENDES donne pouvoir à Catherine HENRY

Elisa DRION donne pouvoir à Gwénola LEBRETON

Martine MOREL donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Jean-Pierre TUAL donne pouvoir à Alain BLANCHARD

Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Soumaya BAHIRAEI

Nombre de membres :

en exercice..... 29

présents..... 23

ayant un pouvoir... 06

votants..... 29

Délibération

Rapporteur : Marie-Madeleine REGNIER

Afin de réaliser les études liées aux extensions des écoles Alexandre Vincent et Joseph- Fraud, une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre a été lancée le 3 mai 2016 dans le cadre d'une procédure adaptée. Le groupe de travail Marchés a attribué, après analyse des offres, le marché de maîtrise d'œuvre au groupement FOREST DEBARRE / AREST / SETHEL / INTECO / AFORPAQ pour un montant de 145 662,00 € HT, soit 174 794,40 € TTC.

Un groupe de pilotage, composé d'élus, d'agents communaux, des directeurs des écoles concernées, de représentants de l'éducation nationale et des parents d'élèves, a été constitué pour la mise au point de ce projet.

Il appartient à présent au conseil municipal de se prononcer sur l'avant-projet détaillé (APD) de l'extension de l'école Alexandre Vincent.

L'APD a fait l'objet d'une présentation en comité de pilotage le 28 février 2017. Les remarques validées lors du comité de pilotage seront intégrées en phase PROJET.

Le coût estimatif en phase APD est de 1 431 500 € HT soit 1 717 800 € TTC. Ce montant intègre les travaux de mise en accessibilité prévus à l'agenda de mise en accessibilité de l'équipement, pour un montant de 100 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ, décide :

- DE VALIDER l'avant-projet technique détaillé tel que présenté ci-dessus ;
- D'AUTORISER M. le Maire à préparer et à lancer le dossier de consultation des entreprises ;
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le 13 mars 2017,

Maire,
Alain ROYER

